



Rapport Annuel

RMM Top Management

29/12/2023

1. Informations générales.....	3
1.1 Acteurs.....	3
2. Caractéristiques principales de l'OPC.....	4
2.1 Objectif de gestion.....	4
2.2 Stratégie d'investissement.....	4
2.3 Profil de risque et de rendement.....	13
2.4 Catégories de parts.....	14
3. Compte-rendu d'activité.....	15
3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023.....	15
3.2 Commentaire de gestion.....	15
4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue.....	18
4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice.....	18
4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice.....	19
4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.....	19
4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	19
4.4.1 Instruments financiers dérivés.....	21
4.4.2 Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC.....	21
4.5 Risque global.....	21
4.6 Informations sur les risques financiers.....	21
5. Informations réglementaires.....	22
5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients.....	22
5.2 Exercice des droits de vote.....	22
5.2.1 Politique de vote.....	22
5.2.2 Exercice des droits de vote.....	22
5.3 Politique de rémunération.....	23
5.4 Frais d'intermédiation.....	24
5.5 Données SFDR.....	25
6. Annexes.....	26

1. Informations générales

FCP de droit français.

1.1 Acteurs

Société de gestion

Rothschild & Co Asset Management

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Société de Gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014.

Dépositaire, Conservateur et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts

Rothschild Martin Maurel

Société en commandite simple

29, avenue de Messine

75008 Paris

Etablissement de crédit français agréé par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

Sous délégué de gestion comptable

Rothschild & Co Asset Management assurera seule la gestion administrative et financière du FCP sans délégation à des tiers à l'exception de la fonction comptable qui est déléguée dans sa totalité à :

CACEIS Fund Administration

Etablissement de crédit agréé par le CECEI

Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Centralisateur

Rothschild Martin Maurel

Commissaires aux comptes

Cabinet FOUCAULT

229 boulevard Pereire

75017 Paris

Signataire : Jean-Paul Foucault

2. Caractéristiques principales de l'OPC

2.1 Objectif de gestion

Objectif de gestion

L'objectif du FCP est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance supérieure à l'indice de référence (SBF 120 Net TR ® dividendes réinvestis), en étant en permanence investi et exposé au moins à hauteur de 90% de son actif net sur le marché des actions, avec 80% minimum de son actif net sur le marché des actions de la Zone Euro, dont au moins 60% sur le marché des actions françaises.

Indicateur de référence

L'indice de référence est le **SBF 120 Net TR®** (Code Bloomberg : SBF120NT Index).

L'indice SBF 120 Net TR® (SBF120NT) est un indice pondéré par la capitalisation boursière des 120 plus importantes sociétés française cotées à la bourse de Paris par leur capitalisation et leur liquidité. Cet indice est disponible sur le site www.euronext.com.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, Euronext Paris, administrateur de l'indice de référence, est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Cet OPC a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice SBF 120 Net TR ® dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPC peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

L'OPC n'est pas un OPC indiciel.

2.2 Stratégie d'investissement

1. Description des stratégies utilisées :

Le portefeuille de l'OPCVM est géré en référence à l'indice de référence. En vue de réaliser l'objectif de gestion, le portefeuille de RMM TOP MANAGEMENT est en permanence investi et exposé au moins à hauteur de 90% de son actif net sur le marché des actions, avec au minimum 80% de l'actif net sur le marché des actions de la Zone Euro, dont au moins 60% sur le marché des actions françaises. Pour le solde, le FCP pourra investir dans des produits de taux, ainsi que dans des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger.

Allocation stratégique :

En vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP investit en fonction de l'évolution des marchés :

- entre 90 et 100% de l'actif net du FCP sur le marché des actions,
 - o entre 80 et 100% de l'actif net du FCP sur le marché des actions de la Zone Euro,
 - o entre 60 et 100% de l'actif net du FCP sur le marché des actions françaises,
 - o entre 0 et 10% de l'actif net du FCP sur le marché des actions Européennes, hors Zone Euro,
- entre 0 et 10 % de l'actif net en produits de taux dont titres de créances négociables ou convertibles (zone euro) émis par des Etats, des émetteurs privés, et de qualité « investment grade » ou non. En attente d'opportunité d'investissement sur les actions, ces investissements en produits de taux correspondent à un objectif de rémunération plus élevé que le monétaire euro,
- entre 0 et 10% en dépôts;
- entre 0 et 10% en (i) parts ou actions d'OPCVM relevant de la directive européenne 2009/65/CE de droit européen ou de droit français; (ii) parts ou actions de FIA de droit européen ou de droit français (dont les parts ou actions d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger du groupe Rothschild & Co).

Afin d'être éligible au Plan Epargne en Actions français (PEA), l'OPCVM sera investi en permanence à hauteur de 75% minimum de son actif dans des actions éligibles au PEA.

En outre, l'OPCVM peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (actions ou indices) afin de poursuivre son objectif de gestion (notamment dans le pilotage de son exposition au marché actions). Pour ce faire, il peut couvrir son portefeuille et/ou l'exposer sur des instruments des indices ou des actions. L'exposition consolidée au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 110%.

L'exposition au risque de change pour le résident de la zone euro pourra atteindre 10% de l'actif net ; l'exposition au risque de marché de cotation, autres que le marché français, sera limitée à 40% maximum de l'actif net.

Processus de sélection des sous-jacents :

- **Critères de sélection des titres :**

La philosophie d'investissement place la sélection de valeurs au cœur du processus de gestion. Il s'agit d'une gestion active, de type « bottom-up », non indexée sur l'indice de référence.

Cette sélection de valeurs est construite prioritairement sur une approche qualitative des équipes dirigeantes, que ce soit au niveau du management opérationnel, du conseil d'administration et des relations avec les actionnaires. Cette approche de la gouvernance opérationnelle est analysée comme un moyen et non comme une fin, pour investir sur les sociétés. Elle permet d'isoler des ruptures potentielles ou avérées dans la valorisation et la croissance des résultats des entreprises.

Dans ce cadre, les gérants de l'OPCVM ne s'interdisent pas d'investir dans des sociétés en restructuration dont on peut attendre des perspectives bénéficiaires satisfaisantes à terme. Le biais "croissance" n'est pas systématiquement privilégié.

De même, cette approche qualitative du management s'applique sur des valeurs de toutes tailles de capitalisation (Les sociétés entrant dans le périmètre des micro et petites capitalisations sont celles dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euro) ; la qualité et l'efficacité des dirigeants étant d'autant plus rapidement perceptibles sur des structures de petites dimensions.

Cet angle d'analyse et de sélection des valeurs ne s'affranchit pas pour autant d'une analyse fondamentale des sociétés telle que : qualité de la stratégie, positions de leadership, avantages compétitifs (brevets, savoir-faire, innovation, marketing, positionnement haut de gamme, barrières à l'entrée), niveau de valorisation et dynamique de résultats.

Pour mettre en œuvre cette stratégie d'investissement enrichie par l'analyse qualitative des équipes dirigeantes, les gérants de l'OPCVM rencontrent régulièrement les responsables d'entreprises et exploitent la recherche des principaux bureaux d'études financières. Ils peuvent aussi recourir aux analyses indépendantes de sociétés de recherche sur la gouvernance des entreprises.

RMM TOP MANAGEMENT est un OPCVM d'investissement sur les valeurs françaises, géré de façon active sur un nombre limité de positions, En règle générale, et sans que cela soit une obligation ou une contrainte, le portefeuille est relativement concentré : environ quarante valeurs.

Il bénéficie d'une gestion "tactique" de l'exposition actions : entre 90% et 100% en fonction de l'anticipation de l'évolution du cycle économique et d'un positionnement dynamique du curseur petites/grandes valeurs RMM TOP MANAGEMENT est un FCP qui intègre des micro, petites et moyennes valeurs :

- Les micro, petites et moyennes capitalisations sont susceptibles d'obtenir des performances supérieures à celles des grandes capitalisations en début de reprise économique.
- Avec un profil souvent plus domestique, elles sont susceptibles d'être moins sensibles aux fluctuations monétaires (notamment du dollar).
- A l'inverse, les grandes capitalisations sont susceptibles d'obtenir des performances supérieures quand la reprise se confirme et dans des marchés de flux. Ainsi, une combinaison des deux classes d'actifs, variable selon l'état du cycle économique, doit permettre une optimisation de la performance de l'OPCVM.

Critère extra-financier :

L'univers d'investissement du portefeuille est l'indice CAC All-Tradable ; les valeurs en portefeuille qui ne figureraient pas dans cet indice seront réintégrées à l'univers initial. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors des indicateurs composant son univers d'investissement. Pour autant, elle s'assurera que les indicateurs retenus soient un élément de comparaison pertinent des caractéristiques ESG de ce FCP. Les titres de l'univers d'investissement du portefeuille font l'objet au préalable d'une étude de leur profil au regard des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). La contribution positive des critères ESG peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

La part des positions analysées sur la base des critères extra-financiers, sera durablement supérieure à :

1. 90% de la quote-part de l'actif net, composée des actions émises par des sociétés dont la capitalisation est supérieure à 10 milliards d'euros dont le siège social est situé dans des pays développés, des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « investment grade » et de la dette souveraine émise par des pays développés ;
2. 75% de la quote-part de l'actif net, composée des actions émises par des sociétés dont la capitalisation est inférieure à 10 milliards d'euros, ainsi que des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit « high yield ».

La note du portefeuille, au regard des critères extra-financiers, est supérieure à la note de l'univers d'investissement initial.

Les notations extra-financières proviennent principalement d'un prestataire de données externe de recherche extra-financière MSCI ESG Research. MSCI ESG Research note les entreprises de CCC à AAA (AAA étant la meilleure note).

Les notations sont attribuées secteur par secteur via une approche « Best-in-Class ». Cette approche privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

Nous nous réservons le droit de noter nous-mêmes les émetteurs qui ne seraient pas couverts par la recherche MSCI ESG Research à laquelle nous avons accès en utilisant des sources de données fiables et une grille d'analyse comparable.

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds.

Les risques de durabilité peuvent soit représenter un risque propre, soit avoir un impact sur d'autres risques et peuvent contribuer de manière significative à des risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. Les risques de durabilité peuvent avoir un impact sur les rendements à long terme ajustés en fonction des risques pour les investisseurs. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir et incomplètes, estimées, dépassées ou autrement matériellement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

La société de gestion intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus de recherche, d'analyse et de décision d'investissement afin d'améliorer sa capacité à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les investisseurs.

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent prospectus. Les risques en matière de durabilité sont également intégrés dans les décisions d'investissement via les politiques d'exclusions, la notation extra-financière du portefeuille, la politique d'engagement, les contrôles ESG mis en place et le respect de la politique charbon de Rothschild & Co.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les

critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

La société de gestion prend en compte les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, et précise comment ce produit les considère, de manière transparente et pragmatique, dans sa politique de déclaration d'incidences négatives.

Les investissements suivront la politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives accessibles sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

2. Description des catégories d'actifs :

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif de l'OPC sont :

- **Actions :** 90%-100% de l'actif net.
Ces actions sont essentiellement des titres de sociétés de la zone Euro, et plus particulièrement des sociétés françaises cotées à la Bourse de Paris : le risque de change en devises étrangères quand il existe ne peut être qu'accessoire pour un investisseur appartenant à la zone euro. (Il peut s'agir, par exemple, de titres de sociétés hors zone euro).
 - entre 80 et 100% de l'actif net du FCP sur le marché des actions de la zone Euro,
 - entre 60 et 100% de l'actif net du FCP sur le marché des actions françaises,
 - entre 0 et 10% de l'actif net du FCP sur le marché des actions Européennes, hors Zone Euro.

Les actions pourront appartenir à tous secteurs industriels et seront de toutes tailles de capitalisation boursière, jusqu'à 40% maximum de petites capitalisations (capitalisations boursières inférieures à 1 milliard d'euros) dont les micro-capitalisations.

- **Titres de créances et instruments du marché monétaire, Obligations :** 0-10% de l'actif net
L'investissement ne portera que sur des produits monétaires sans risque libellés en euros, l'idée étant soit d'atténuer une baisse des marchés d'actions, soit d'attendre que des opportunités d'investissement en actions se présentent. Les investissements au travers de titres de créances, libellés en euros, à moyen ou long terme (diversification) seront choisis en priorité parmi les dettes publiques des états membres de la zone euro. Toutes les formes de valeurs mobilières sont autorisées : à revenu fixe, variable ou mixte, à coupon bas ou égal à zéro et toute autre forme de valeurs mobilières que les agences de notation (S&P, Fitch, Moody's...) n'assimilent pas à des valeurs mobilières à haut risque. En règle générale, les émetteurs retenus sont tous « Investment Grade » et bénéficient majoritairement d'une notation au moins égale à A- (S&P) ou jugée équivalente par la société de gestion. Toutefois, l'OPC pourra détenir des produits de taux d'émetteurs non notés par les agences de notation. Cette part, variable selon le degré d'incertitude sur les marchés, ne dépassera pas 10% de l'actif net. L'OPCVM peut également investir dans des obligations convertibles et des obligations *callable* et *puttable*, dont des *make whole call**.

*Les *Make Whole Call* : obligations pouvant être remboursées à tout moment par l'émetteur, à un montant incluant à la fois le nominal et les coupons que le porteur aurait reçus si le titre avait été remboursé à échéance.

La société de gestion dispose, pour investir, d'outils spécifiques d'analyse crédit. Elle a mis en place une analyse du risque de crédit approfondie, ainsi que les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas d'événement de nature à modifier le profil de rendement - risque d'un émetteur, afin de décider de céder ses titres ou de les conserver.

Les décisions sont prises de manière autonome par chaque gérant -analyste. En outre, la société de gestion peut recourir à des sources d'analyses extérieures : sociétés de conseil indépendantes ou cabinet spécialisé en analyse crédit. Leurs conclusions peuvent venir corroborer ou nuancer celles des gérants -analystes de la société.

Toutefois, la référence à la notation d'un émetteur par une des principales agences de notation, peut être utilisée par la société de gestion pour informer ses clients dans un unique souci de simplification. Elle n'est en aucun cas un critère de prise de décision.

- **Parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :**
0-10 % de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, le FCP pourra détenir :

- des parts ou actions d'OPCVM, dont les OPCVM cotés/ETF de droit français et/ou européen relevant de la directive européenne 2009/65/CE qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement ;
- des parts ou actions d'autres OPC de droit français ou étranger de toutes classifications, dont les OPC cotés/ETF ou fonds d'investissement de droit étranger, et répondant aux quatre conditions énoncées par l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Ces investissements ont pour objectif principal le placement des liquidités.

Le FCP pourra notamment employer son actif dans des OPC gérés (directement ou par délégation) ou conseillés par le groupe Rothschild & Co.

- **Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :**

	Actions	Produits de taux et/ou instruments du marché monétaire	OPC
Fourchettes de détention	90% - 100%	0- 10%	0- 10%
Investissement dans des petites capitalisations (incluant les micro-capitalisations)	0% - 40%	Néant	Néant
Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE (y compris des pays émergents)	Néant	Néant	Néant
Restriction d'investissement imposées par la société de gestion	Néant	Néant	Néant

- **Les instruments dérivés :**

L'OPC peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré français et/ou des pays de la Zone Euro (futures et options) afin de

poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire). Pour ce faire, le gérant interviendra sur les marchés des indices et/ou des actions, à titre de couverture et/ou d'exposition du portefeuille.

En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des indices, marché des futures et options sur actions ou indices.

Il est précisé que l'OPC n'aura pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

L'exposition globale du portefeuille au marché action, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 110% de l'actif net.

L'exposition globale de l'OPC, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 110% de l'actif net.

Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré :

La sélection des contreparties, qui pourra être ou non un établissement de crédit, est effectuée selon la procédure en vigueur au sein du groupe Rothschild & Co et repose sur le principe de sélectivité dans le cadre d'un processus interne ad hoc. Il est précisé que la Société de Gestion pourra retenir de façon régulière le Dépositaire comme contrepartie pour les dérivés OTC de change.

Ceci se traduit notamment par :

- une validation des contreparties à l'issue de ce processus interne de sélection qui prend en compte des critères tels que la nature des activités, l'expertise, la réputation, etc...
- un nombre limité d'institutions financières avec lesquelles l'OPC négocie.

- **Titres intégrant des dérivés :**

En vue de réaliser l'objectif de gestion, l'utilisation de titres intégrant des dérivés est limitée à 10 % de l'actif net. Cette limite inclut le recours aux Bons de souscriptions, warrants, obligations convertibles, obligations callable et *puttable*, dont des *make whole call*^{*}, ainsi que les titres intégrant des dérivés simples présentant une typologie de risques similaire à celle des instruments précédemment listés.

L'exposition globale du portefeuille au marché actions, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 110%.

^{*}Les *Make Whole Call* : obligations pouvant être remboursées à tout moment par l'émetteur, à un montant incluant à la fois le nominal et les coupons que le porteur aurait reçus si le titre avait été remboursé à échéance.

- **Dépôts :**

L'OPC pourra effectuer des dépôts en Euro de façon à rémunérer les liquidités de l'OPC d'une durée maximum de 3 mois jusqu'à 10% de son actif net.

- **Emprunts d'espèces :**

L'OPC pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

- **Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :**

Néant

Information relative aux garanties financières de l'OPC :

Dans le cadre des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le cas échéant, l'OPC peut recevoir à titre de garantie (appelé collatéral) des titres (tel que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou titres émis par des émetteurs privés de bonne qualité), et/ou des espèces. Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où l'OPC recevra principalement des titres d'Etat de la zone Euro et/ou des espèces en collatéral.

Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. Les titres reçus en garantie ne peuvent être vendus, réinvestis ou remis en garantie. Ces titres doivent être liquides, cessibles à tout moment et diversifiés, ils doivent être émis par des émetteurs de haute qualité qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage.

Les garanties financières reçues en espèces doivent uniquement être :

- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPC puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- investies dans des OPC monétaires.

Profil de risque :

Avertissement : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers (titres et/ou OPC ...) sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont les suivants :

Risque de perte en capital :

Risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué, l'OPC ne bénéficiant d'aucune garantie ni protection. Ce risque se matérialise par une baisse de la valeur liquidative. Dans un tel cas, l'investisseur n'est pas assuré de retrouver le capital initialement investi. L'objectif de gestion indiqué

est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement, de performance ou de volatilité de l'OPC.

Risque de gestion discrétionnaire :

Risque que l'objectif de gestion de l'OPC, donné à titre indicatif, ne soit pas atteint. Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. En conséquence, il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les marchés, les stratégies ou dans les OPC ou fonds d'investissement les plus performants.

Risque de marchés (actions) :

L'OPC peut connaître un risque :

- a. lié aux investissements directs en actions ;
- b. lié aux investissements directs dans les grandes, moyennes et petites capitalisations (dont les micro-capitalisations) ; les actions de petites capitalisations (dont les micro-capitalisations) peuvent représenter jusqu'à 40% de l'actif net. Les volumes de transactions sur ces titres cotés en Bourse sont en général plus réduits, les mouvements de marchés plus marqués (à la hausse comme à la baisse) et plus rapides que sur les grandes capitalisations.

Ainsi, la baisse éventuelle du marché actions pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.

Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) :

La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du fonds pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluation sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur.

Risque de durabilité :

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risque de crédit :

Il représente (i) le risque de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours d'un titre et donc pourra faire baisser la Valeur Liquidative des OPC ou fonds d'investissement sous-jacents, ainsi que (ii) le risque de défaut d'un émetteur et/ou d'une contrepartie d'une opération de gré à gré. Ainsi en cas d'exposition positive au risque de crédit, une hausse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative de l'OPC.

Risque de contrepartie :

L'OPC peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés négociés de gré à gré). Ces opérations conclues avec une contrepartie exposent l'OPC à un risque de défaillance de celle-ci qui

peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPC. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPC conformément à la réglementation en vigueur.

Risque de change:

Risque lié aux fluctuations des taux de change, l'investisseur pourra être exposé à un risque de change, en raison du fait que certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation de l'OPC. Ainsi, l'OPC peut être globalement exposé au risque de change dans la limite de 10% maximum de son actif net. De ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative de l'OPC.

Garantie ou protection : Néant.

2.3 Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour..

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée et reflète principalement son positionnement sur le marché des actions de petites, moyennes et grandes capitalisations françaises.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

- Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

2.4 Catégories de parts

Catégorie de part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devis e de libellé	Souscripteurs concernés	Souscription initiale (1)	Souscriptions ultérieures
C	FR0011079771	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	10 parts (VL initiale : 15,24 €)	En parts
D	FR0007413117	Distribution	Euro	Tous souscripteurs	10 parts (VL initiale : 15,24 €)	En parts
I	FR0010275594	Capitalisation	Euro	Institutionnels	10 parts (VL initiale : 100 000 €)	En parts, décimale de parts ou en montant

¹ La société de gestion ou toute autre entité appartenant au même groupe est exonérée de l'obligation de souscrire le minimum initial.

3. Compte-rendu d'activité

3.1 Performances du 02/01/2023 au 29/12/2023

	Performance absolue	Performance relative à l'indice de référence
RMM Top Management C	16,38 %	17,97 %
RMM Top Management D	16,40 %	17,97 %

Note : Les performances de RMM Top Management sont calculées nettes de frais de gestion, dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures, et ne sont pas constantes dans le temps.

3.2 Commentaire de gestion

Conjoncture économique et marchés financiers

La poursuite de la hausse des taux n'a pas empêché les marchés actions de poursuivre leur progression sur la première partie de l'année 2023. Cette progression n'a été que momentanément ralentie par la crise bancaire qui touchait SVB aux Etats Unis et Crédit Suisse en Europe. L'impact de la hausse des taux met du temps à se diffuser à l'économie, et c'est bien la croissance économique américaine qui explique la performance des marchés. La bonne tenue des chiffres de l'emploi et les chiffres impressionnants de consommation aux US (qui s'expliquent en partie par la consommation de l'épargne accumulée lors du COVID) combinés aux effets bénéfiques de l'IRA ont conduit les économistes à réviser à la hausse le niveau de croissance qui était attendue quasiment nulle en début d'année. En Europe, la donne est un peu différente. Si le taux de chômage reste faible, la consommation et l'investissement marquent le pas. Le basculement des indicateurs avancés en territoire de contraction et la poursuite du resserrement des conditions de crédit ont fini par peser sur les marchés à partir du milieu de l'été. Par la suite, la décélération de l'inflation des deux côtés de l'atlantique a sonné la fin du resserrement monétaire le plus violent depuis 40 ans, mais surtout, ouvre la porte à de futures baisses de taux qui pourraient notamment débuter dès le printemps prochain aux USA, Mr Powell ayant déclaré que les taux directeurs étaient « probablement à leur sommet ou à proximité ». Ceci s'est traduit par un rally de fin d'année spectaculaire permettant aux indices de clôturer sur leurs points hauts de l'année.

Au final, sur l'année les marchés ont fortement rebondi. Le MSCI monde (dividendes réinvestis) affiche une hausse de 24.4% (en dollars) sur un an. On notera toutefois des comportements boursiers assez divergents entre les zones géographiques. Le MSCI Emergents (+10.1% en dollars) sous-performait en effet assez nettement, impacté par le marché chinois qui fait face à des difficultés sur son secteur immobilier, et qui n'a pas bénéficié de l'effet post COVID que l'on avait pu observer dans les économies occidentales. A l'inverse, le NASDAQ n'était pas pénalisé par la hausse des taux, et l'impact des perspectives liées à l'Intelligence Artificielle lui permettait d'afficher une hausse de 55.1% sur la période. La hausse plus modérée du S&P (26.3%) démontre que la progression du marché américain repose bien sur la performance de quelques valeurs (les magnificent7). Autre zone en surperformance, le Japon où le TOPIX progressait de 28.3% (en yens). L'Eurostoxx sous-performait pour sa part en affichant une progression de 18.6%.

Mais l'élément marquant de l'exercice aura été encore une fois l'évolution des taux sur la période et surtout leur volatilité. En effet le taux 10 ans américain clôture au niveau de début d'année après avoir touché un pic à 5% mi-octobre, alors que l'emprunt allemand clôturait, lui, en repli de 54 bp à 2.02%. Ceci reflète les fortes baisses anticipées par les investisseurs en lien avec la baisse de l'inflation. Ainsi, alors que les nouvelles projections des membres de la Fed anticipent désormais 3 à 4 réductions de taux l'année prochaine, les investisseurs en envisagent 6 pour un total de 160 bp. Sans surprise, la BCE a encore opté pour une pause en décembre grâce à un taux d'inflation ralentissant à 2,4% en novembre en variation annuelle, plus bas depuis août 2021, et des projections actualisées intégrant une inflation en recul par rapport aux précédentes prévisions. Mme Lagarde a en revanche douché les espoirs de baisses de taux en 2024 en indiquant d'une part que ce sujet n'avait pas été du tout discuté lors du dernier comité monétaire, et que d'autre part les risques de redémarrage de l'inflation à court terme n'avaient pas disparu. Malgré cette prudence affichée, les investisseurs restent convaincus que la BCE ne pourra pas rester passive face à la dégradation conjoncturelle, le PIB de la zone euro étant dorénavant attendu en hausse de seulement 0,8% en 2024 contre +1% prévu en septembre dernier, et misent par conséquent sur 5 baisses de taux de 25 bp l'année prochaine.

Sur le plan sectoriel, les secteurs cycliques affichent les meilleures performances : distribution spécialisée, construction, technologie et banques figurent ainsi en tête de classement. A l'inverse les secteurs défensifs comme la santé et l'alimentation boissons ainsi que les matières premières (exposition Chine) ont souffert sur la période.

Politique de Gestion

Entre le 31/12/2022 et le 29/12/2023, RMM Top Management affiche une performance nette de +16.38% pour la part C, un peu inférieure à son indice de référence (+17.97%).*

Au terme d'une année 2023 riche en événements géopolitiques et financiers, les marchés actions progressent fortement, avec une performance de +18.55% pour l'indice large Eurostoxx (DNR) qui cache de fortes dispersions entre les pays et les secteurs : Par pays, c'est l'Europe du Sud qui est en tête du palmarès avec +32.8% pour le Ftse Mib en Italie, +27% pour l'IBEX en Espagne, +19.3% pour le Dax en Allemagne, +19.3% pour le CAC40 en France et +17.1% pour l'AEX aux Pays-Bas.

Par secteurs d'activité en France, deux segments progressent de plus de 20% à savoir : la technologie (+25.83%) et les produits de base (23.24%). Puis suivent des secteurs plutôt cycliques entre +16 et +20% : l'industrie (+19.28%) et les biens de consommation (+16.72%). Enfin quelques secteurs plutôt défensifs connaissent des performances très inférieures à celle du marché : services de consommation (-1.35%) et la santé (-0.81%) sont même en baisse en absolu, tandis que les télécommunications (+5.68%) et le segment pétrole et gaz (+5.8%), terminent bien en dessous de l'indice général.

Dans ce contexte, le portefeuille a bien profité de ses expositions aux secteurs de la technologie et de l'industrie, tandis que les sous-expositions à la consommation discrétionnaire et aux services aux collectivités ont pesé négativement.

Les principales contributions de l'exercice proviennent des positions : l'Oreal (consommation), Saint-Gobain (matériaux), Air Liquide (industrie), Stellantis (automobile), Schneider (industrie), St Micro (technologie), Lvmh (consommation), Vinci (construction), Bnp (finance), Safran (industrie), des titres qui ont progressé de plus de 25% au cours de l'année, à l'exception de Lvmh (+9.6%). Du côté des valeurs moyennes, Sopra, Elis, Trigano et Spie sont les principaux contributeurs.

Enfin, même dans une année haussière, il y a des déceptions en terme de performances ou de gestion des positions. Il en va ainsi en 2023 en particulier pour Teleperformance avec une très forte baisse (-40%) qui s'explique (en partie) par une acquisition importante (Majorel) qui a déçu par son timing (ralentissement économique et hausse des taux) mais également par des publications trimestrielles décevantes et inférieures aux prévisions de l'entreprise tout au long de l'année. Enfin, certains investisseurs et analystes considèrent que le business de la société est menacé par l'irruption

de l'intelligence artificielle (IA). La société devra démontrer par ses réalisations que cela n'est pas le cas, pour permettre au cours de bourse de rebondir. Parmi les autres contreperformances au cours de l'exercice, il faut citer Valeo, Rémy-Cointreau, Pernod Ricard, Eurofins, avec des performances très en dessous de l'indice général.

Les principaux mouvements au sein du portefeuille en 2023 ont concerné du côté des achats/renforcements : Hermès dans le secteur du luxe, une position a été constituée car le business model axé sur le très haut de gamme est plus défensif et régulier, après une période faste de deux années de rattrapage post Covid pour les principaux acteurs du luxe (en parallèle quelques bénéfices partiels ont été pris sur l'autre position importante dans ce segment à savoir Lvmh). Des positions sur Seb (petit électroménager), Biomérieux (diagnostics et vaccins), Icade (immobilier), Jc Decaux (media) ont été constituées sur des meilleures perspectives en 2024 que sur l'exercice terminé. Du côté des ventes/allègements, les principaux mouvements ont porté sur Saint-Gobain (prise de bénéfices partiels sur une forte position du portefeuille et après une forte réappréciation du titre). Les autres mouvements de réduction d'exposition ont porté sur Téléperformance (révision en baisse des perspectives de croissance), St Micro (semiconducteurs) et Stellantis (forte progression du titre grâce à des publications supérieures aux attentes), Rémy-Cointreau (reprise à nouveau décalée du marché américain).

Dans un contexte de baisse de la croissance économique et de remontée des taux d'intérêt, la part du portefeuille consacrée aux petites et moyennes valeurs est restée sensiblement réduite. Ce segment a particulièrement souffert de la réduction de la liquidité, illustrée par une hausse plus limitée des indices représentatifs de ce segment.

Les principales positions en fin d'exercice regroupent : Lvmh, TotalEnergies, L'Oreal, Air Liquide, Schneider, Axa, Bnp, EssilorLuxottica, Sanofi et Vinci, des sociétés présentant de très bonnes performances financières, des perspectives bénéficiaires favorables et dotées d'équipe de direction très solide et réactive.

*Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs du FIA.

4. Vie de l'OPC sous l'exercice sous revue

4.1 Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice

1er janvier 2023

-Baisse des frais d'entrée à 3% (au lieu de 4%) pour toutes les parts et suppression des frais de sortie

10 mars 2023

-Remplacement de Patricia CHATEL en tant que Commissaire aux comptes par le cabinet FOUCAULT.

1er juillet 2023

-Changement de dénomination de la société Rothschild & Co Asset Management Europe en « Rothschild & Co Asset Management »

26 octobre 2023

-Changement de dénomination du FCP, comme suit : RMM Top Management

-Changement de dénomination de la part P, comme suit : Part C

-Décimalisation de la part I en dix-millièmes de part

-Modification de l'objectif du FCP, comme suit : « L'objectif du FCP est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance supérieure à l'indice de référence (SBF 120 des marchés d'actions françaises.Net TR ® dividendes réinvestis), en étant en permanence investi et exposé au moins à hauteur de 90% de son actif net sur le marché des actions, avec au minimum 80% de son actif sur le marché des actions de la Zone Euro, dont au moins 60% sur le marché des actions françaises. »

Précisions concernant les allocations actions :

o entre 80 et 100% de l'actif net du FCP sur le marché des actions de la zone Euro,

o entre 60 et 100% de l'actif net du FCP sur le marché des actions françaises,

o entre 0 et 10% de l'actif net du FCP sur le marché des actions Européennes, hors Zone Euro.

Modification de la fourchette d'investissement de l'actif net en produits de taux, comme suit : [0% ; 10%]

-Possibilité d'investir dans des obligations convertibles

-Intervention sur les titres intégrant des dérivés limitée à 10% de l'actif net

-Modification de l'exposition globale du FCP au marché actions

-Suppression de la possibilité d'investir dans des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

-Modification de l'heure de centralisation des demandes de souscriptions et de rachats, comme suit : 12h

4 décembre 2023

-Désignation de deux centralisateurs délégués (en charge de la tenue du compte émission et de la centralisation des ordres de souscription/rachat) :

o pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au porteur au sein d'Euroclear : Rothschild Martin Maurel

o pour les parts et actions à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé Iznes : IZNES.

- Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachats (dit « gate »), à compter du 29/12/2023.

- Mise à jour des modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables, à compter de la mise en application du Règlement ANC n° 2020-07 relatif au nouveau plan comptable des OPC.

4.2 Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

Table 1. Achats

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	4 085 383,06
HERMES INTERNATIONAL	589 643,18
SEB	314 952,50
ORANGE	288 365,78

Table 2. Ventes

Titres	En euros
RMM COURT TERME C	4 117 870,89
LVMH	587 305,08
SAINT-GOBAIN	452 926,53
CARREFOUR	416 550,75

4.3 Récapitulatif des cas et conditions dans lesquels le plafonnement des rachats a, au cours de la période, été décidé.

Néant.

4.4 Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- Prêts de titres : 0
- Emprunts de titres : 0
- Prises en pension : 0
- Mises en pensions : 0

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- Change à terme : 0

- Future : 0
- Options : 0
- Swap : 0

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
Total	- 0
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	- 0
- Actions	- 0
- Obligations	- 0
- OPCVM	- 0
- Espèces (**)	- 0
Total	- 0

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	- N/A
- Autres revenus	- N/A
Total des revenus	- N/A

- Frais opérationnels directs	- N/A
- Frais opérationnels indirects	- N/A
- Autres frais	- N/A
Total des frais	- N/A

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4.4.1 Instruments financiers dérivés

Néant.

4.4.2 *Transparence de financement sur titres et de réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR en devises de comptabilité de l'OPC*

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4.5 Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement.

4.6 Informations sur les risques financiers

Néant

5. Informations réglementaires

5.1 Politique de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.2 Exercice des droits de vote

5.2.1 *Politique de vote*

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligataires et des SICAV. Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

5.2.2 *Exercice des droits de vote*

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis :

- soit numériquement via des plateformes internet de votes dédiées (principalement les AG des pays étrangers)
- soit manuellement via des formulaires papiers (assemblées générales françaises).

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire du fonds exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

5.3 Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de R&Co AM est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, et le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient début décembre, les enveloppes de rémunération variable et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants (1))
- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines (2),
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- Fonction risques et contrôles
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPCVM gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des preneurs de risques

(1) : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou UCITS, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

(2) : Les responsabilités de la fonction Ressources humaines sont portées par les Associés Gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe.

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée sont appliquées à la Population Régulée. La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel. L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, sur demande auprès du service des Ressources Humaines.

Au titre de l'année 2023, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM sont les suivants :

R&Co Asset Management Exercice 2023	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	156	17,6	11,5	6,1
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	38	7,4		
<i>dont Gérants et Analystes</i>	28	5,8		
<i>dont Autre Population Régulée</i>	10	1,6		

*Données en millions d'Euros, bruts non chargés
Effectifs en ETP*

5.4 Frais d'intermédiation

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2023, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Conditions de recours pour l'exercice 2023 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2023, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 39.82% du volume total des frais d'intermédiations

- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 60.18% du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2023, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

5.5 Données SFDR

Le compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR et des pratiques de bonne gouvernance. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au document « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » annexé au présent rapport.

6. Annexes

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: [N/A]

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/A]

Il **promouvait des caractéristiques**

environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 96,07 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au travers de notre travail et des notations MSCI ESG Research, nous considérons un spectre large de critères sur les piliers E (risques physiques liés au changement climatique, stress hydriques, encadrement des déchets...) et S (formation des salariés, sécurité des produits, audit des pratiques de production ...) dans le cadre de notre approche généraliste.

En complément, les équipes d'investissement cherchent à identifier des éléments matériels pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'appréciation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou de l'industrie. Sur la base des dépendances et impacts majeurs, les éléments suivants peuvent être considérés : les controverses (typologie, gravité et récurrence), les externalités (émissions carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraudes...), et les contributions (alignement taxonomique, participation aux objectifs de développement durable "ODD" des Nations Unies, température en ligne avec l'Accord de Paris...).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est donnée ci-dessous. Un reporting ESG détaillé est disponible en annexe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	29/12/2023	30/12/2022
Note ESG (/10)	7,41	7,18
Note E (/10)	6,89	7
Note S (/10)	5	5,3
Note G (/10)	6,1	5,9
Femmes au conseil d'administration (%)	45%	45%
Intensité carbone (tonnes de CO2eq / millions de dollars de chiffre d'affaires)	100	86
Catégories de transition « Asset stranding » (%)	0%	0%
Sociétés engagées SBTi, « Target Set » (%)	69%	66%
Sociétés engagées SBTi, « Committed » (%)	19%	14%
Part verte (%)	6%	N/A

Les données présentes dans le tableau étant des données recalculées, certaines variations peuvent être constatées par rapport à leur diffusion d'origine.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Concernant les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables présents dans le produit sont :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;
- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissement durable ont quant à eux poursuivis les objectifs suivants:

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Au 29/12/2023, le produit a réalisé 96,07% de son actif net dans des émetteurs qualifiés d'investissements durables, dont 91,48% ont contribué à un objectif environnemental, et 86,77% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Nous avons utilisé les données reportées et disponibles auprès de MSCI ESG Research.

Au 29/12/2023, le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 4,55%. Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique

- Adaptation au changement climatique

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, notre procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) obligatoires de ces investissements sur les facteurs de durabilité.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte de l'ensemble des PAI obligatoires est réalisée au niveau de la définition d'investissements durables de la société de gestion, via :

- Des exclusions sectorielles et normatives, comprenant le respect des garanties minimales, via des PAI éliminatoires :
 - o PAI 10 – Violations du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, pour les émetteurs privés ;
 - o PAI 14 – Exposition à des armes controversées, pour les émetteurs privés ;
 - o PAI 16 – Pays connaissant des violations de normes sociales, pour les émetteurs souverains ;
- Un modèle de scoring quantitatif propriétaire, intégrant les PAI obligatoires.

Des précisions sur le modèle de scoring sont présentées dans le document « Définition des investissements durables » sur notre site internet :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Au niveau de tous les investissements de la Société de Gestion, nous excluons les sociétés qui seraient en violation des dix principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact des Nations Unies, UNGC).

Par ailleurs, dans notre définition d'un investissement durable pour les émetteurs privés, nous vérifions l'absence de violation du Pacte Mondial des Nations Unies (UNG) et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Pour ce faire, nous intégrons un indicateur de controverse globale mesurant l'implication historique et actuelle de l'entreprise dans des cas de violations des normes internationales. Les cadres normatifs suivants sont notamment considérés : le Pacte Mondial des Nations Unies (UNG), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP on business and Human Rights), les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management concentre ses efforts de manière prioritaire :

o Emetteurs privés

- Changement climatique
 - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
 - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
 - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
 - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
 - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
 - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

o Emetteurs souverains :

- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
- L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	813,5	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	400,2	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	13 672,5	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	1 213,7	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	14 886,2	TCO2

2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	40,7	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	20,0	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	683,1	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	60,6	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	743,7	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	1 076,7	TCO2/ MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	9,0	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	71,8	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	2,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	0,2	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	1,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	0,0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0,1	GWH/ MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	0,0	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	100,0	T/ MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	0,0	T/ MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0,0	%
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	15,0	%
13. Diversité hommes / femmes au sein	Diversité hommes / femmes au sein du	45,1	%

du conseil d'administration	conseil d'administration		
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0,0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	0,0	TCO2/ MEUR de PIB
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	0,0	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	0,0	%
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0,0	%
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	21,4	%
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	0,0	%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 29/12/2023

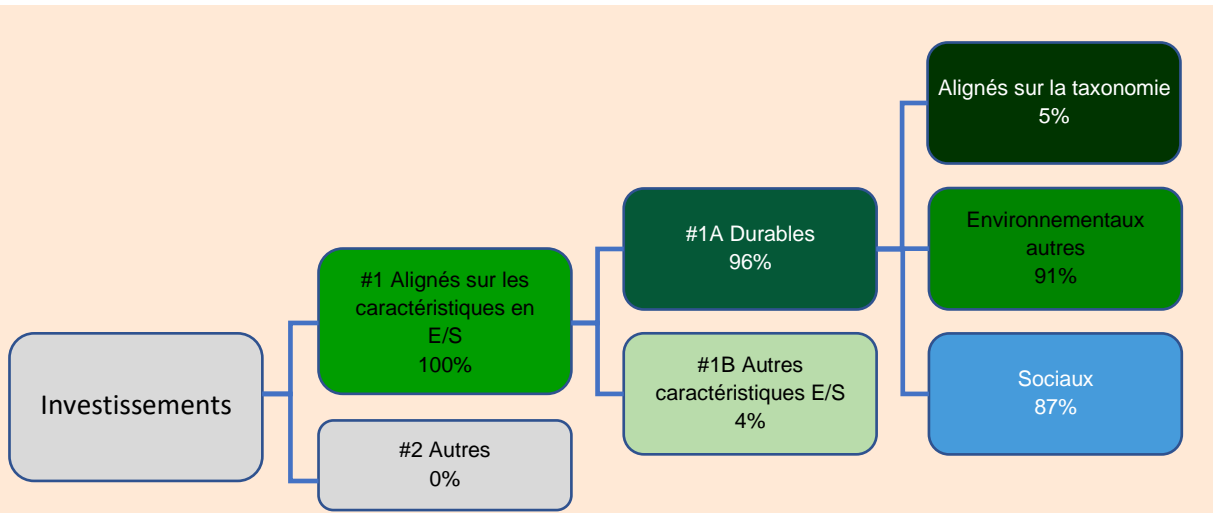
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton	Biens de consommation	8,64 %	France
TotalEnergies SE	Energie - Produits de base	8,17 %	France
L'Oreal SA	Biens de consommation	7,25 %	France
Air Liquide SA	Energie - Produits de base	5,36 %	France
Schneider Electric SE	Industrie	4,37 %	France
AXA SA	Finance	4,20 %	France
BNP Paribas SA	Finance	4,06 %	France
EssilorLuxottica SA	Santé	3,97 %	France
Sanofi SA	Santé	3,97 %	France
Vinci SA	Industrie	3,96 %	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Biens de consommation	26,51 %
Industrie	24,84 %
Energie - Produits de base	14,17 %
Santé	9,91 %
Technologie	9,61 %
Finance	9,48 %
Services	4,08 %
Télécoms - Services publics	1,32 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

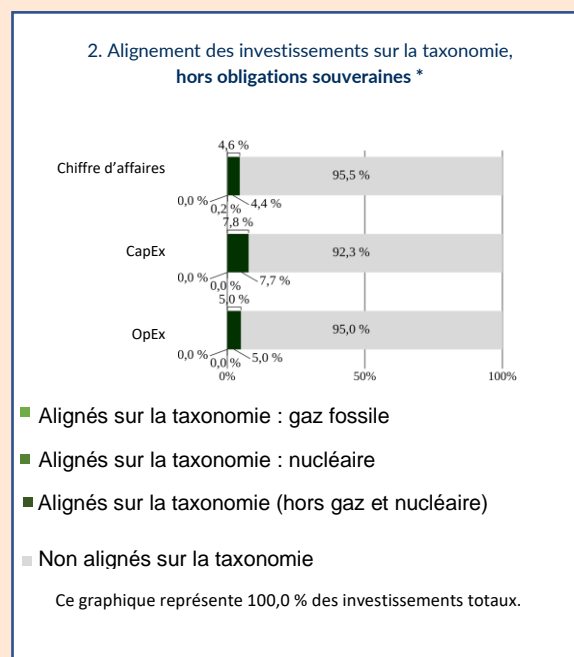
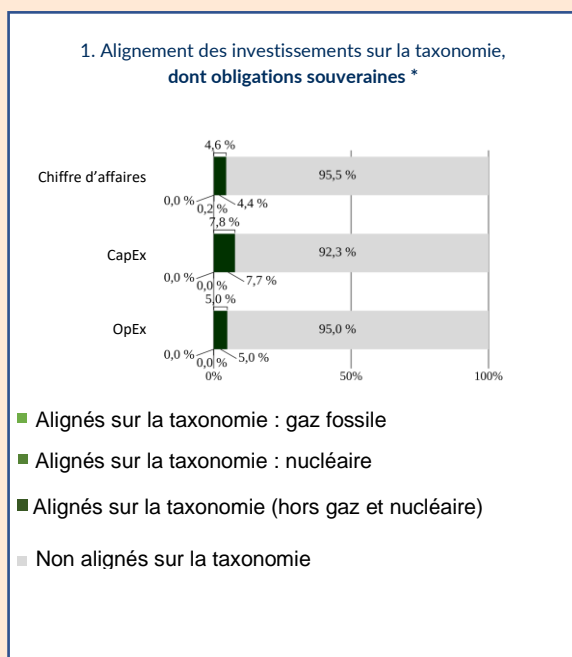
Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 29/12/2023, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,05% et de 2,68% dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE précédent s'appuyant sur des données estimées une comparaison avec les chiffres réalisés cette année ne serait pas pertinente.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE est au 29/12/2023 de 4,55%.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 91,48% de l'actif net.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Parmi les investissements durable réalisés, la part avec un objectif social est de 86,77% de l'actif net.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Une quote-part de l'actif net du produit financier peut être investie dans des valeurs qui ne sont pas analysées au regard de critères ESG. Néanmoins, elles respectent toutes le socle commun d'exclusion de notre société de gestion, assurant ainsi le gage d'un minimum de principes ESG.

Ces valeurs détenues en portefeuille servent à poursuivre l'objectif de gestion financier du produit financier. Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire, jusqu'à 10% de son actif net.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et les caractéristiques environnementales et sociales promues.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion et/ou des cas d'investissement, le respect des exigences durables du produit, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement.

Certaines contraintes ont été renforcées au cours de l'exercice, comme la définition d'investissement durable qui intègre désormais les principales incidences négatives de manière quantitative selon un modèle propriétaire, ou encore le socle commun d'exclusion de la société de gestion qui s'est étendu au secteur du tabac.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/A

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.



RMM Top Management D

FCP Actions France

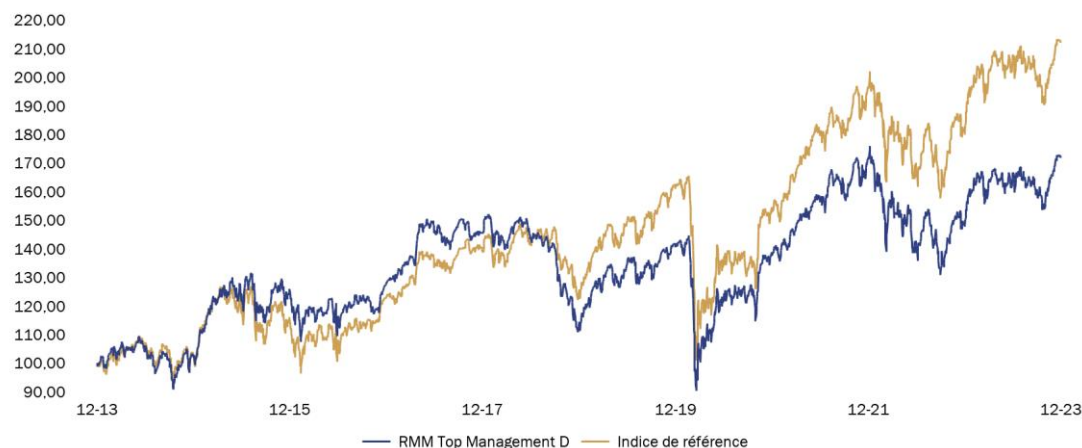
 SFDR
 Article

8
PAYS D'ENREGISTREMENT  **FR**

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'objectif à long terme est de réaliser une performance supérieure au SBF 120 par une gestion active, non indexée sur l'indice de référence. La sélection de valeurs est construite prioritairement sur une approche qualitative des managements et de la gouvernance. Elle s'applique sur des valeurs de toutes les tailles de capitalisations. Dans une optique de gestion du risque de liquidité, les grandes et moyennes capitalisations représentent au moins 60% de l'actif.

ÉVOLUTION DU FONDS DEPUIS 10 ANS


AU 29/12/2023

ISIN

FR0007413117

Valeur liquidative

54,85 €

Actifs sous gestion

20,37 M€

PERFORMANCES CUMULÉES (%)

	1 mois	2023	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	3,26	16,40	16,40	25,09	50,31	72,05
Indice	3,39	17,97	17,97	38,94	68,84	112,25
Ecart Relatif	-0,14	-1,57	-1,57	-13,84	-18,53	-40,21

PERFORMANCES ANNUELLES (%)

	2022	2021	2020	2019	2018
Fonds	-13,77	24,63	-2,21	22,87	-21,39
Indice	-8,24	28,35	-5,07	28,02	-9,70
Ecart Relatif	-5,53	-3,72	2,87	-5,15	-11,69

PERFORMANCES ANNUALISÉES (%)

	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	7,76	8,50	5,58
Indice	11,61	11,05	7,82
Ecart Relatif	-3,84	-2,55	-2,24

INDICATEURS DE RISQUE

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité Fonds (%)	14,95	16,30	20,19
Volatilité Indice (%)	15,18	16,17	20,96
Ratio de Sharpe*	0,89	0,42	0,41
Tracking error (%)	1,98	2,68	3,64
Ratio d'information	-0,44	-1,28	-0,64
Bêta	0,98	0,99	0,95

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Calcul : pas hebdomadaire. Les chiffres cités ont trait aux mois et années écoulés.

*Remplacement de l'EONIA par l'ESTR comme nouveau taux d'intérêt court terme de référence en zone euro à compter du 01/01/2022.

Source : Rothschild & Co Asset Management. Ce document non-contractuel ne constitue pas une offre de vente ou un conseil en investissement. Il a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques du fonds. Avant toute souscription merci de prendre connaissance des mentions légales sur la dernière page. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer aux documents réglementaires (DIC ou prospectus complet) et/ ou contacter votre interlocuteur habituel : Rothschild & Co Asset Management - 29 avenue de Messine - 75008 Paris - France - Tél : (33) 1 40 74 40 74 - Numéro d'agrément AMF n° GP-17000014



Portefeuille

PRINCIPALES POSITIONS (%)

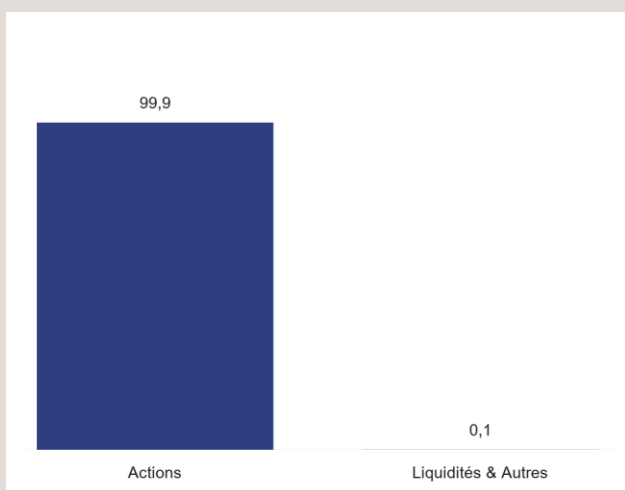
Nombre total de titres	36
Libellé	%
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton	8,6
TotalEnergies SE	8,2
L'Oreal SA	7,2
Air Liquide SA	5,4
Schneider Electric SE	4,4
AXA SA	4,2
BNP Paribas SA	4,1
EssilorLuxottica SA	4,0
Sanofi SA	4,0
Vinci SA	4,0

PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR LE MOIS

Achats	Secteur
ICADE	Finance
EssilorLuxottica SA	Santé
SEB SA	Biens de consommation
AXA SA	Finance
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton	Biens de consommation

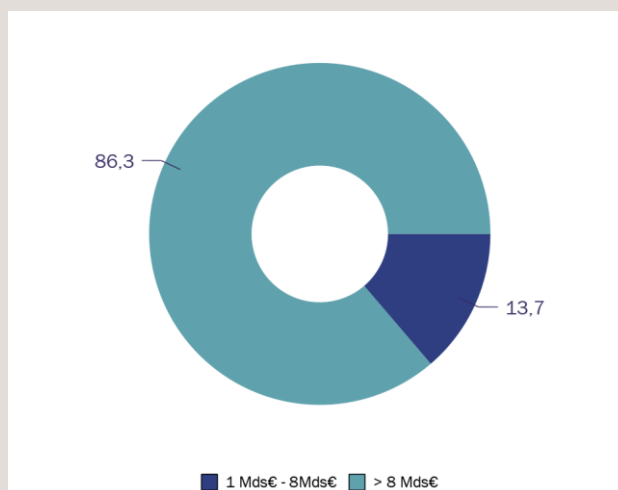
Ventes	Secteur
TotalEnergies SE	Energie - Produits de base
Orange SA	Télécoms - Services publics
Sanofi SA	Santé
Vivendi SE	Services
Gaztransport Et Technigaz SA	Energie - Produits de base

EXPOSITION PAR CLASSE D'ACTIFS (%)

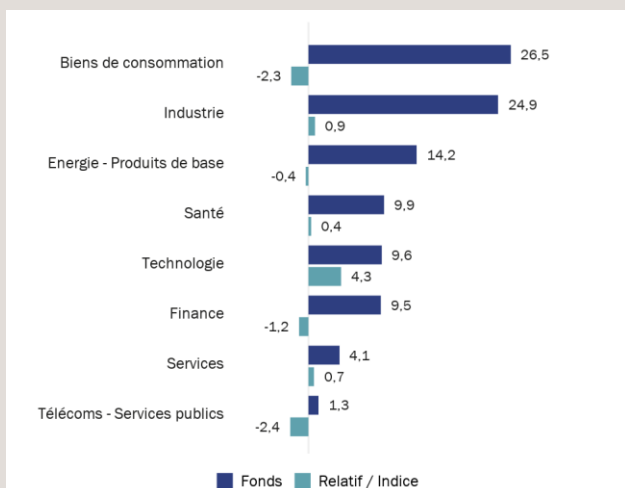


NB : Poche Liquidités & Autres comprenant le retraitement des dérivés

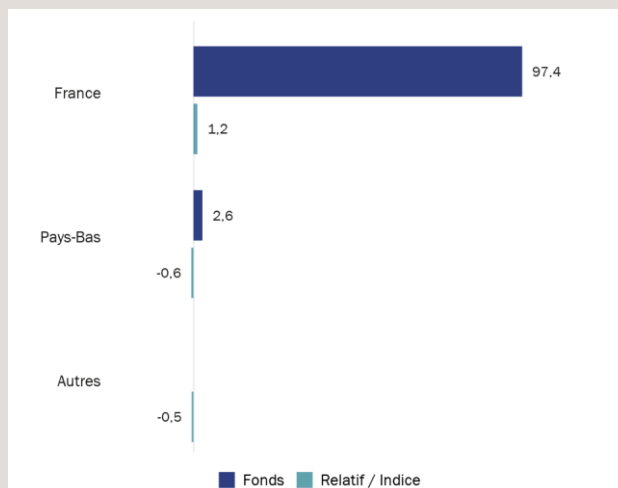
RÉPARTITION PAR TAILLE DE CAPITALISATION (%)



EXPOSITION PAR SECTEUR (%)



EXPOSITION PAR PAYS (%)

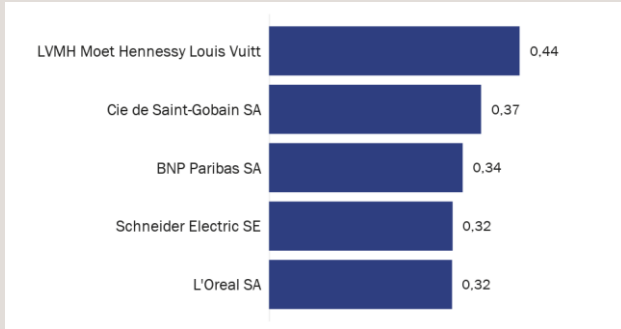


Source : Rothschild & Co Asset Management

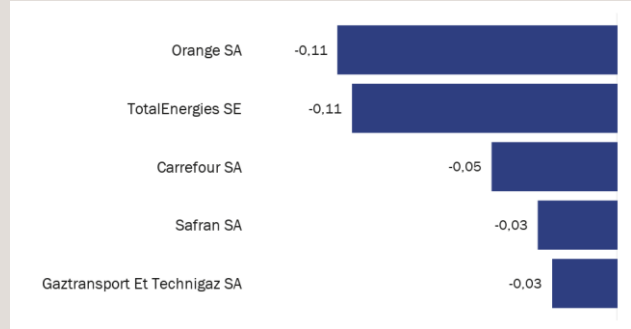


Analyse des performances

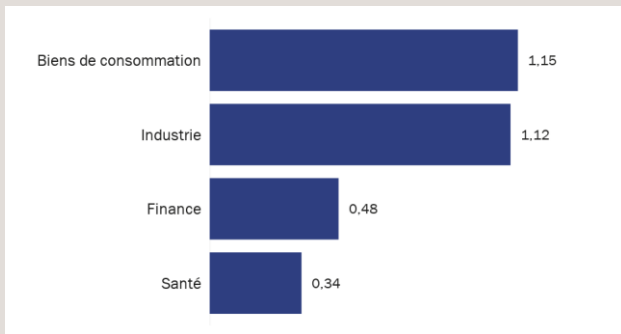
PREMIÈRES CONTRIBUTIONS PAR TITRE (%)



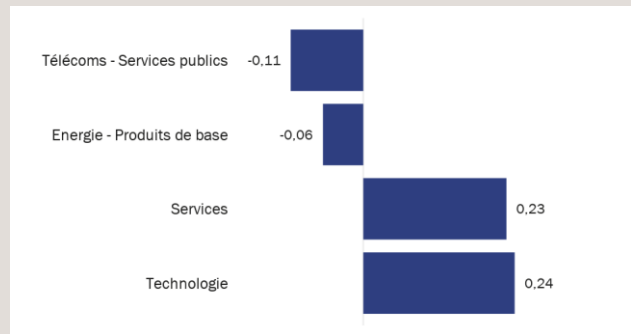
DERNIÈRES CONTRIBUTIONS PAR TITRE (%)



PREMIÈRES CONTRIBUTIONS PAR SECTEUR (%)



DERNIÈRES CONTRIBUTIONS PAR SECTEUR (%)



Source : Rothschild & Co Asset Management



Caractéristiques

Juridiques

Forme Juridique	FCP
Domicile	France
Classification AMF	Actions françaises
Devise Part / Fonds	EUR
Affectation des résultats	Distribution
Date de création	01/02/1987
Date 1ère VL	08/01/1999
Horizon de placement conseillé	5 ans
Indice de référence	SBF 120 Net TR®

Acteurs

Société de gestion	Rothschild & Co Asset Management
Dépositaire	Rothschild Martin Maurel
Valorisateur	Caceis Fund Administration
Gérant(s)	Thierry RIGAUDIERE / Valérie OELHOFFEN

Glossaire

Intensité carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leur poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la poche carbone du portefeuille.

Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants :

(i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10).

Articles SFDR

Article 6 : le produit financier ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques.

Article 8 : le produit financier promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales.

Article 9 : le produit financier a pour objectif l'investissement durable.

Échelle de risque

A risque plus faible				A risque plus élevé		
1	2	3	4	5	6	7
Rendement potentiellement plus faible				Rendement potentiellement plus élevé		

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur : Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

Frais

Commission souscription / rachat (max.)	3% / Néant
Frais de gestion	1,50% TTC maximum de l'actif net
Frais courants ex-post	1,5%
Commission de surperformance	Néant

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

Asset Stranding peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);

Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);

Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);

Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);

Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition :

Faible : de 1 à 19,9% du chiffre d'affaires

Modérée : de 20 à 49,9% du chiffre d'affaires

Élevée : de 50 à 100% du chiffre d'affaires



Rapport de gestion | ESG

Les données ESG sont datées du début du trimestre

NOTATION ESG

	Score	Rating
Fonds	7,41	AA
Univers de gestion	6,84	A

Calcul du score avec des notes ajustées au sein de leur secteur

Taux de couverture	100%
Nombre de titres détenus	36
Nombre de titres notés	36

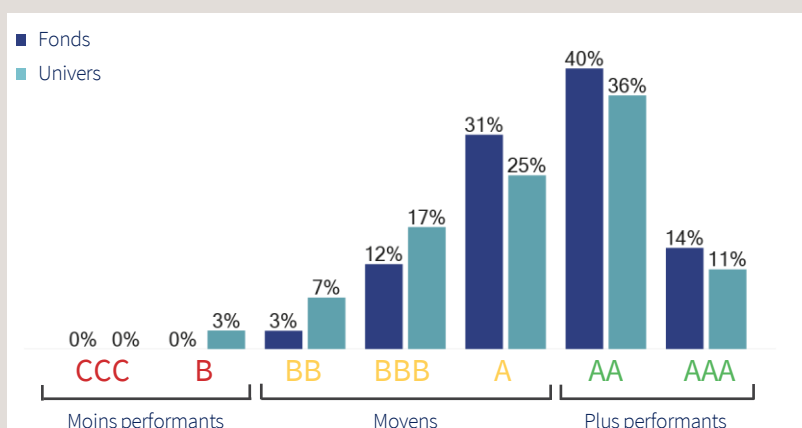
COMPARAISON DES NOTES ESG PAR PILIER

	E	S	G
Fonds	6,89	4,97	6,12
Univers de gestion	6,61	4,94	6,05

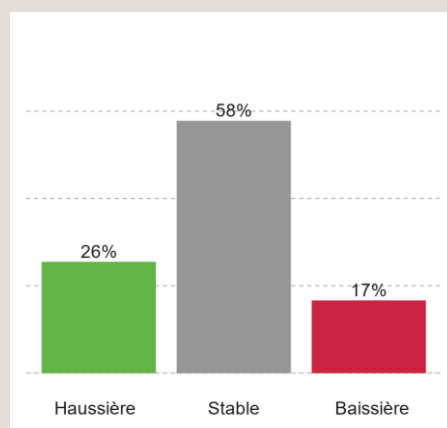
REPRÉSENTATION DES FEMMES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fonds	45%
Univers de gestion	45%

DISTRIBUTIONS DES RATINGS (% HORS LIQUIDITÉS)



ÉVOLUTION DES RATINGS (12 MOIS)



DISTRIBUTIONS DES RATINGS PAR SECTEUR (% HORS LIQUIDITÉS)

Secteur	Poids	Non noté	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Biens de consommation	26,5%	-	-	-	10,0%	14,5%	-	75,5%	-
Energie	8,8%	-	-	-	-	7,3%	-	92,7%	-
Financières	9,5%	-	-	-	-	-	-	50,1%	49,9%
Industrie	24,9%	-	-	-	-	29,2%	53,2%	-	17,6%
Matériaux de base	5,4%	-	-	-	-	-	100,0%	-	-
Santé	9,9%	-	-	-	-	-	80,1%	19,9%	-
Services aux consommateurs	4,1%	-	-	-	-	-	-	100,0%	-
Technologie	9,6%	-	-	-	-	4,1%	28,9%	11,1%	55,8%
Télécommunications	1,3%	-	-	-	-	-	100,0%	-	-

Source : Rothschild & Co Asset Management



Rapport de gestion | ESG

INTENSITÉ CARBONE (SCOPES 1 ET 2) ET PART VERTE

	tonnes de CO2 par millions d'USD de chiffre d'affaires
Fonds	100
Univers de gestion	124
Ecart Relatif	-24
Taux de couverture	98%
Part verte	6%

PRINCIPAUX SECTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE DU FONDS

Secteurs	Poids	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Matériaux de base	5,5%	1 235,3	67%
Energie	9,0%	148,0	12%
Industrie	23,6%	415,3	12%
Top 3	38,0%	1 798,6	91%

PRINCIPAUX ÉMETTEURS CONTRIBUTEURS À L'INTENSITÉ CARBONE

Emetteurs	Poids	Rating ESG	Score E	Score de transition vers une économie bas carbone	Emissions annuelles (MtCO2)	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Air Liquide SA	5,5%	A	4,8	7,0	39,5	1 235,3	67,2%
TOTALENERGIES SE	8,3%	AA	6,5	7,6	39,0	146,1	12,1%
CIE DE SAINT-GOBAIN SA	3,5%	A	6,6	6,0	9,8	179,4	6,2%
STMICROELECTRONICS NV	2,9%	AAA	6,7	6,8	1,4	83,2	2,4%
ELIS SA	1,7%	BBB	10,0	6,3	0,5	123,6	2,1%
Top 5	21,8%				90,1	1 767,6	90,0%

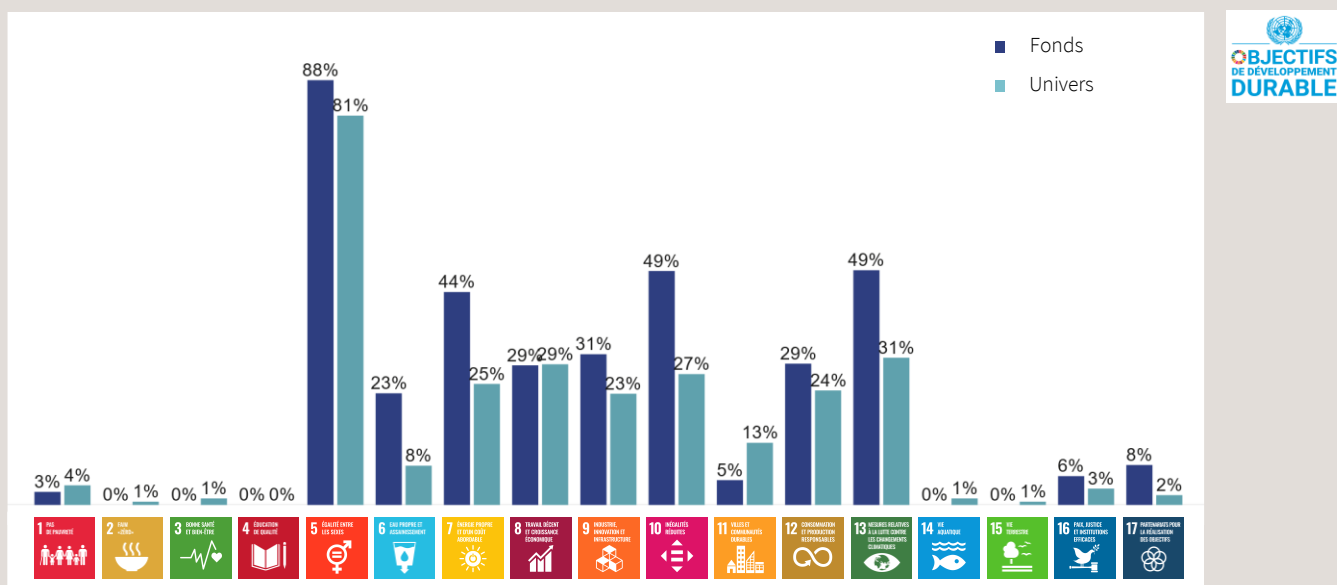
EMETTEURS DE CATÉGORIE DE TRANSITION "ASSET STRANDING"

Fonds	0%
Fonds	0%

SOCIÉTÉS ENGAGÉES SBTi

Target Set	69%
Committed	19%

POURCENTAGE DU PORTEFEUILLE ALIGNÉ AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





Disclaimer

Rothschild & Co Asset Management, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DIC)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts de fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information pour les US persons

Les parts ou actions de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « HIRE » du 18/03/2010 et dans le dispositif FATCA).

- Informations destinées aux Investisseurs Français, Espagnols, Hollandais, Autrichiens, Italiens, Allemands.

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès de : Rothschild & Co Asset Management - Service Commercial - 29, avenue de Messine - 75008 Paris - France.

- Informations destinées aux investisseurs Belges (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement en français et en néerlandais belge auprès de Rothschild Martin Maurel, ayant son siège social au 29, avenue de Messine, 75008 Paris, agissant pour le compte de sa succursale Rothschild & Co Wealth Management Belgium ayant son siège social au, 166 avenue Louise B - 1050 Bruxelles, Belgique.

Toute information aux investisseurs belges concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local belge ou transmise par l'entité commercialisatrice de l'OPCVM.

- Informations destinées aux investisseurs Luxembourgeois (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les statuts ou le règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM, peuvent être obtenus sur simple demande et gratuitement auprès du Représentant et Agent-payeur pour le Luxembourg : CACEIS Bank, Luxembourg Branch, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Toute information aux investisseurs luxembourgeois concernant Rothschild & Co Asset Management ou l'OPCVM sera publiée dans un média local luxembourgeois.

- Informations à l'attention des investisseurs résidant en Suisse (si l'OPC est autorisé à la commercialisation dans ce pays. Cf. au Pays d'enregistrement en page 1 du document)

Les fonds de Rothschild & Co Asset Management (ci-après désignés les « Fonds ») présentés dans ce document sont des sociétés de droit français. Cette note d'information n'est pas une invitation à souscrire l'un quelconque des Fonds qui sont décrits dans les présentes ; elle ne se substitue pas au prospectus du Fonds et n'est fournie que pour information. Cette présentation n'est ni un conseil, ni une recommandation de souscrire un quelconque Fonds. Les souscriptions ne seront reçues et les unités, actions ou parts ne seront émises que sur la base de la version actuelle du prospectus sur le Fonds concerné telle qu'elle a été approuvée par la FINMA. Tout renseignement communiqué au moyen de ce document n'est fourni que pour information et n'a aucune valeur contractuelle. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. De plus, les commissions prélevées lors de l'émission et du rachat d'unités, parts ou actions du Fonds concerné ne sont pas incluses. Rothschild & Co Asset Management ne garantit en aucune façon l'évolution des performances et ne peut être tenu pour responsable d'aucune décision prise en se fondant sur les informations contenues dans le présent document.

Investir dans une ou plusieurs unités, parts ou actions d'un Fonds n'est pas sans risque. Rothschild & Co Asset Management recommande aux souscripteurs de demander des renseignements supplémentaires, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des caractéristiques des Fonds à leurs besoins, en appelant soit le Représentant des Fonds en Suisse tel qu'il est indiqué ci-dessous, soit leur conseiller financier habituel, soit Rothschild & Co Asset Management avant de prendre la décision d'investir.

Rothschild & Co Bank AG (Zollikerstrasse 181- CH-8034 Zurich - Suisse) a obtenu de la FINMA l'autorisation de distribuer les Fonds aux investisseurs non-qualifiés en / ou à partir de la Suisse ; Rothschild & Co Bank AG est également désignée comme représentant (le « Représentant ») et agent payeur en Suisse.

Le Règlement, le Prospectus, les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur, les Rapports annuel et semestriel du Fonds pour la Suisse peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant en Suisse. Les investisseurs doivent prendre connaissance des prospectus avant de souscrire des unités, parts ou actions de Fonds quels qu'ils soient.

Les annonces destinées aux investisseurs en Suisse qui concernent Rothschild & Co Asset Management ou les Fonds seront publiées sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com, qui fait autorité. Les prix d'émission et de rachat ou les valeurs liquidatives assorties de la mention « commissions exclues » seront publiés tous les jours sur la plate-forme électronique www.fundinfo.com.

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DIC, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or disseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Les labels attestent uniquement le caractère responsable et durable de la gestion et ne doivent pas être considérés ni comme un gage de sécurité du capital ni comme une garantie de la performance financière du fonds.

Vos contacts commerciaux

Institutionnels France

Tel : +33 1 40 74 40 84

@ : AMEUInstitutionnelsFrance@rothschildandco.com

Distribution externe France

Tel : + 33 1 40 74 43 80

@ : AMEUDistribution@rothschildandco.com

International :

Tel : + 33 1 40 74 42 92

@ : clientserviceteam@rothschildandco.com



Rejoignez-nous sur
LinkedIn

Cabinet FOUCAULT

S.A.S. au capital de 37.370 € - RCS : PARIS B 403 021 686 - TVA : FR 34 403 021 686

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de Paris/Ile-de-France

Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Olivier FOUCAULT

HEC-MSTCF

Licencié en Droit

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

Chartered Certified Accountant, Registered Auditor (ACCA)

AICPA International Associate

Certificateur I.F.R.S.

Olivier DAUSQUE

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

FCP MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT

Exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Bureaux et correspondances : 99 avenue Achille Peretti - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Siège social : 229 boulevard Pereire - 75017 PARIS

Téléphone : 01.55.62.19.55

Télécopie : 01.46.24.44.53

E-mail : cabof@foucault.fr

Cabinet FOUCAULT

S.A.S. au capital de 37.370 € - RCS : PARIS B 403 021 686 - TVA : FR 34 403 021 686

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de Paris/Ile-de-France

Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Olivier FOUCAULT

HEC-MSTCF

Licencié en Droit

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

Chartered Certified Accountant, Registered Auditor (ACCA)

AICPA International Associate

Certificateur I.F.R.S.

Olivier DAUSQUE

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

FCP MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT

Exercice clos le 29 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatif à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Bureaux et correspondances : 99 avenue Achille Peretti - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Siège social : 229 boulevard Pereire - 75017 PARIS

Téléphone : 01.55.62.19.55

Télécopie : 01.46.24.44.53

E-mail : cabof@foucault.fr

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 26 mars 2024.

Cabinet FOUCAULT



Olivier FOUCAULT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	20 351 918,23	21 192 290,07
Actions et valeurs assimilées	20 351 918,23	21 151 167,73
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	20 351 918,23	21 151 167,73
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	27 454,84
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	27 454,84
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	13 667,50
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	13 667,50
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	41 037,97	20 144,10
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	41 037,97	20 144,10
COMPTES FINANCIERS	0,00	7 835,94
Liquidités	0,00	7 835,94
TOTAL DE L'ACTIF	20 392 956,20	21 220 270,11

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	17 257 875,01	18 274 322,22
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	1 560 676,90	1 087 396,12
Report à nouveau (a)	282,77	1 842,29
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 292 851,27	1 514 698,36
Résultat de l'exercice (a,b)	256 017,52	301 826,07
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	20 367 703,47	21 180 085,06
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	13 667,50
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	13 667,50
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	13 667,50
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	24 343,95	26 517,55
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	24 343,95	26 517,55
COMPTES FINANCIERS	908,78	0,00
Concours bancaires courants	908,78	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	20 392 956,20	21 220 270,11

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0323	0,00	264 950,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	596 815,13	691 950,52
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	596 815,13	691 950,52
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	441,57	1 598,94
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	441,57	1 598,94
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	596 373,56	690 351,58
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	314 078,07	351 889,38
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	282 295,49	338 462,20
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-26 277,97	-36 636,13
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	256 017,52	301 826,07

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0007413117 - Part MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT D : Taux de frais maximum de 1,50 % TTC hors OPC du groupe Rotschild Martin Maurel en portefeuille

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT C	Capitalisation	Capitalisation
Parts MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	21 180 085,06	31 434 137,72
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	563 043,68	1 082 115,67
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 485 690,27	-7 083 885,48
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 811 673,80	2 557 070,72
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-318 391,03	-736 264,33
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	6 650,00	65 025,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-6 697,50	-34 855,00
Frais de transactions	-62 276,74	-79 700,75
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 553 116,08	-6 278 015,01
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	6 805 449,05	5 252 332,97
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-5 252 332,97	-11 530 347,98
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-13 667,50	13 667,50
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	13 667,50
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-13 667,50	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-5 934,90	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-136 502,70	-97 673,18
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	282 295,49	338 462,20
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	20 367 703,47	21 180 085,06

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	908,78	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	908,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	41 037,97
TOTAL DES CRÉANCES		41 037,97
DETTES		
	Frais de gestion fixe	24 343,95
TOTAL DES DETTES		24 343,95
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		16 694,02

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT C		
Parts souscrites durant l'exercice	17 606	555 541,61
Parts rachetées durant l'exercice	-102 105	-3 203 410,47
Solde net des souscriptions/rachats	-84 499	-2 647 868,86
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	319 633	
Part MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT D		
Parts souscrites durant l'exercice	141	7 502,07
Parts rachetées durant l'exercice	-24 323	-1 282 279,80
Solde net des souscriptions/rachats	-24 182	-1 274 777,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	177 560	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	162 705,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,49
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	151 372,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,49
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	282,77	1 842,29
Résultat	256 017,52	301 826,07
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	256 300,29	303 668,36

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	133 187,29	164 145,36
Total	133 187,29	164 145,36

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT D		
Affectation		
Distribution	122 516,40	139 201,98
Report à nouveau de l'exercice	596,60	321,02
Capitalisation	0,00	0,00
Total	123 113,00	139 523,00
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	177 560	201 742
Distribution unitaire	0,69	0,69
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	3 914,45	4 957,86

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	1 560 676,90	1 087 396,12
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 292 851,27	1 514 698,36
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 853 528,17	2 602 094,48

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	671 681,43	822 816,21
Total	671 681,43	822 816,21

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT D		
Affectation		
Distribution	23 082,80	6 052,26
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 158 763,94	1 773 226,01
Capitalisation	0,00	0,00
Total	2 181 846,74	1 779 278,27
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	177 560	201 742
Distribution unitaire	0,13	0,03

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	44 908 780,28	37 704 775,88	31 434 137,72	21 180 085,06	20 367 703,47
Parts MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT C en EUR					
Actif net	27 779 410,66	23 219 772,63	17 399 684,79	11 544 382,47	10 628 156,54
Nombre de titres	1 021 988	873 552	525 277	404 132	319 633
Valeur liquidative unitaire	27,18	26,58	33,12	28,57	33,25
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-0,05	-1,14	3,19	2,03	2,10
Capitalisation unitaire sur résultat	0,26	0,05	0,27	0,40	0,41
Parts MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT D en EUR					
Actif net	16 448 660,40	13 239 561,92	12 230 190,45	9 635 702,59	9 739 546,93
Nombre de titres	353 558	294 600	218 726	201 742	177 560
Valeur liquidative unitaire	46,52	44,94	55,92	47,76	54,85
Distribution unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,00	0,03	0,13
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	5,39	8,78	12,15
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-0,08	-1,95	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur résultat	0,45	0,08	0,46	0,69	0,69
Crédit d'impôt unitaire	0,002	0,00	0,003	0,025	0,00 (*)
Parts MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT I en EUR					
Actif net	680 709,22	1 245 441,33	1 804 262,48	0,00	0,00
Nombre de titres	7,0000	13,0000	15,0000	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	97 244,17	95 803,18	120 284,17	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-180,08	-4 115,87	11 568,61	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	1 606,60	823,48	1 796,90	0,00	0,00

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	6 200	1 091 944,00	5,37
AXA	EUR	28 995	855 062,55	4,20
BIOMERIEUX	EUR	4 000	402 400,00	1,98
BNP PARIBAS	EUR	13 200	826 188,00	4,05
CAPGEMINI SE	EUR	3 000	566 250,00	2,78
CARREFOUR	EUR	12 000	198 780,00	0,98
DASSAULT SYST.	EUR	11 500	508 702,50	2,50
ELIS	EUR	17 937	338 829,93	1,66
ESSILORLUXOTTICA	EUR	4 450	808 120,00	3,96
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	1 100	131 890,00	0,65
HERMES INTERNATIONAL	EUR	330	633 204,00	3,11
ICADE EMGP	EUR	4 000	142 160,00	0,70
ID LOGISTICS GROUP	EUR	1 100	336 600,00	1,66
IPSOS	EUR	3 700	209 975,00	1,03
JCDECAUX SE	EUR	4 000	72 800,00	0,35
L'OREAL	EUR	3 275	1 475 878,75	7,25
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	2 400	1 760 640,00	8,64
ORANGE	EUR	26 000	267 904,00	1,31
PERNOD RICARD	EUR	1 300	207 675,00	1,02
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	4 150	348 600,00	1,71
SAFRAN SA	EUR	4 200	669 732,00	3,29
SAINT-GOBAIN	EUR	10 400	693 264,00	3,41
SANOFI	EUR	9 000	807 840,00	3,97
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	4 900	890 722,00	4,38
SEB	EUR	3 000	339 000,00	1,66
SOCIETE GENERALE SA	EUR	4 500	108 112,50	0,53
SOITEC SA	EUR	500	80 900,00	0,39
SOPRA STERIA	EUR	1 100	217 580,00	1,07
SPIE SA	EUR	17 000	481 100,00	2,36
SR TELEPERFORMANCE	EUR	1 400	184 870,00	0,91
TOTALENERGIES SE	EUR	27 000	1 663 200,00	8,16
TRIGANO SA	EUR	3 000	444 900,00	2,19
VINCI SA	EUR	7 100	807 270,00	3,96
TOTAL FRANCE			18 572 094,23	91,19
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	4 700	656 966,00	3,22
STELLANTIS NV	EUR	25 500	539 197,50	2,65
TOTAL PAYS-BAS			1 196 163,50	5,87
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	12 900	583 660,50	2,86
TOTAL SUISSE			583 660,50	2,86
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			20 351 918,23	99,92
TOTAL Actions et valeurs assimilées			20 351 918,23	99,92
Créances			41 037,97	0,20

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dettes			-24 343,95	-0,12
Comptes financiers			-908,78	0,00
Actif net			20 367 703,47	100,00

Parts MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT D	EUR	177 560	54,85
Parts MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT C	EUR	319 633	33,25

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	122 516,40	EUR	0,69	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	23 082,80	EUR	0,13	EUR
TOTAL	145 599,20	EUR	0,82	EUR

Cabinet FOUCAULT

S.A.S. au capital de 37.370 € - RCS : PARIS B 403 021 686 - TVA : FR 34 403 021 686

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de Paris/Ile-de-France

Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Olivier FOUCAULT

HEC-MSTCF

Licencié en Droit

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

Chartered Certified Accountant, Registered Auditor (ACCA)

AICPA International Associate

Certificateur I.F.R.S.

Olivier DAUSQUE

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

FCP MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT

Attestation de la composition de l'actif au 29 décembre 2023

Bureaux et correspondances : 99 avenue Achille Peretti - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Siège social : 229 boulevard Pereire - 75017 PARIS

Téléphone : 01.55.62.19.55

Télécopie : 01.46.24.44.53

E-mail : cabof@foucault.fr

Cabinet FOUCAULT

S.A.S. au capital de 37.370 € - RCS : PARIS B 403 021 686 - TVA : FR 34 403 021 686

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de Paris/Ile-de-France

Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Paris

Olivier FOUCAULT

HEC-MSTCF

Licencié en Droit

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

Chartered Certified Accountant, Registered Auditor (ACCA)

AICPA International Associate

Certificateur I.F.R.S.

Olivier DAUSQUE

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes

FCP MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT

Attestation de la composition de l'actif

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes du Fonds Commun de Placement MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT et en application des dispositions réglementaires en vigueur relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 29 décembre 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de nos vérifications, de la contrôler avant publication. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'Organisme de Placement Collectif acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Bureaux et correspondances : 99 avenue Achille Peretti - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Siège social : 229 boulevard Pereire - 75017 PARIS

Téléphone : 01.55.62.19.55

Télécopie : 01.46.24.44.53

E-mail : cabof@foucault.fr

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'Organisme de Placement Collectif acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Paris, le 28 février 2024.

Cabinet FOUCAULT



Olivier FOUCAULT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT

COMPOSITION DE L'ACTIF
29/12/2023

INVENTAIRE AU 29/12/2023 EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	6 200	1 091 944,00	5,37
AXA	EUR	28 995	855 062,55	4,20
BIOMERIEUX	EUR	4 000	402 400,00	1,98
BNP PARIBAS	EUR	13 200	826 188,00	4,05
CAPGEMINI SE	EUR	3 000	566 250,00	2,78
CARREFOUR	EUR	12 000	198 780,00	0,98
DASSAULT SYST.	EUR	11 500	508 702,50	2,50
ELIS	EUR	17 937	338 829,93	1,66
ESSILORLUXOTTICA	EUR	4 450	808 120,00	3,96
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	1 100	131 890,00	0,65
HERMES INTERNATIONAL	EUR	330	633 204,00	3,11
ICADE EMGP	EUR	4 000	142 160,00	0,70
ID LOGISTICS GROUP	EUR	1 100	336 600,00	1,66
IPSOS	EUR	3 700	209 975,00	1,03
JCDECAUX SE	EUR	4 000	72 800,00	0,35
L'OREAL	EUR	3 275	1 475 878,75	7,25
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	2 400	1 760 640,00	8,64
ORANGE	EUR	26 000	267 904,00	1,31
PERNOD RICARD	EUR	1 300	207 675,00	1,02
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	4 150	348 600,00	1,71
SAFRAN SA	EUR	4 200	669 732,00	3,29
SAINT-GOBAIN	EUR	10 400	693 264,00	3,41
SANOFI	EUR	9 000	807 840,00	3,97
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	4 900	890 722,00	4,38
SEB	EUR	3 000	339 000,00	1,66
SOCIETE GENERALE SA	EUR	4 500	108 112,50	0,53
SOITEC SA	EUR	500	80 900,00	0,39
SOPRA STERIA	EUR	1 100	217 580,00	1,07
SPIE SA	EUR	17 000	481 100,00	2,36
SR TELEPERFORMANCE	EUR	1 400	184 870,00	0,91
TOTALENERGIES SE	EUR	27 000	1 663 200,00	8,16
TRIGANO SA	EUR	3 000	444 900,00	2,19
VINCI SA	EUR	7 100	807 270,00	3,96
TOTAL FRANCE			18 572 094,23	91,19
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	4 700	656 966,00	3,22
STELLANTIS NV	EUR	25 500	539 197,50	2,65
TOTAL PAYS-BAS			1 196 163,50	5,87
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	12 900	583 660,50	2,86
TOTAL SUISSE			583 660,50	2,86
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			20 351 918,23	99,92

INVENTAIRE AU 29/12/2023 EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Actions et valeurs assimilées			20 351 918,23	99,92
Créances			41 037,97	0,20
Dettes			-24 343,95	-0,12
Comptes financiers			-908,78	0,00
Actif net			20 367 703,47	100,00

Parts MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT D	EUR	177 560	54,85
Parts MARTIN MAUREL TOP MANAGEMENT C	EUR	319 633	33,25

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

L'OPC ne possède pas à la date de l'arrêté comptable, d'instruments financiers à terme devant figurer dans le tableau Hors-bilan.